



# ROSA DEL NORD TRAIL

## RÈGLEMENT ROSA DEL NORD - Demi-Marathon

Le fait de formaliser l'inscription implique l'acceptation de la réglementation suivante. Ce règlement peut être corrigé, modifié et/ou amélioré à tout moment par l'Organisation.

### Définition de la carrière :

Conformément à ces expériences d'extrême dureté et de persécution, **La Rosa del Nord** est une **marche nocturne, hivernale, par paires et en autosuffisance**, c'est-à-dire sans provisions.

Semi-marathon de 22 km : Il se déroule dans le **COUPLES** en trois catégories :

CATÉGORIE MIXTE

CATÉGORIE FÉMININE

CATÉGORIE MASCULI

### Obligation d'être présent sur le podium, pour recevoir le prix

La course a une distance totale de 22,5 km et une pente positive de 1 600 m. L'altitude maximale est de 1 510 m et la minimale est de 780 m.

Course ouverte aux personnes de plus de 18 ans.

### HEURE DE DÉPART : 17H30

**DÉPART** : CENTRE SPORTIF BELLESTAR, Bellestar (*Municipalité de Montferrer et Castellbó*)

**ARRIVÉE** : P.DE Calonge – Sant Antoni, Sant Julià de Lòria (*Pavillon des Sports*)



# ROSA DEL NORD TRAIL

**Décalogue environnemental :** En collaboration avec l'AET et afin d'améliorer la conservation de l'environnement, une attention particulière sera accordée aux mesures qui figurent dans le document.( +info sur le site web)

## **Organisation:**

Il est organisé par l'association des Amis du Chemin de Pallerols de Rialb à Andorre et VSL Sports, avec la collaboration de la commune de Sant Julià de Lòria, Cupasa et 226ERS Andorra.

## **CONDITIONS DE COURSE :**

La rose du Nord suit toujours des sentiers de montagne, avec quelques mètres de chemin de terre et très peu de mètres de route goudronnée. Nous conseillons aux participants d'être en très bonne condition physique et d'avoir de l'expérience dans ce type d'épreuve. L'âge minimum pour participer est de 18 ans, ou de 14 ans avec une autorisation parentale ou accompagné d'un adulte.

1. **RAVITAILLEMENTS :** La course est en autosuffisance. Le long du parcours, il y a une fontaine d'eau potable, qui sera dûment signalée : la fontaine de Fontaneda (km18,5).
2. **OÙ SE GARER SI LA COURSE EST LINÉAIRE ?**

Il y aura un service de bus depuis San Julián- [à l'arrêt de bus, depuis le parking du Camp Gran](#) au lieu de départ, afin de faciliter l'accès des participants à une voiture à leur arrivée.

## **3. FORMAT DE LA COURSE :**

Demi-marathon 22km : par Equipe 1 600 M D+

## **4. DORSAL:**

Il est obligatoire de présenter une pièce d'identité pour retirer le dossard.

Le dossard est personnel et non transférable.

Le dossard doit toujours rester visible tout au long de la course.

## **5. SIGNALÉTIQUE:**



# ROSA DEL NORD TRAIL

L'itinéraire n'est bien balisé qu'avec des panneaux réfléchissants (il n'y a pas de rubans), qui ont une grande visibilité avec la réflexion des phares (obligatoire). Il est également obligatoire de suivre le balisage effectué par l'organisation ainsi que de suivre les instructions des conseillers de l'organisation.

## **6. COMMANDES ET DÉCAPAGE :**

Il y aura 3 commandes, en plus du Start et Finish. Il est obligatoire d'indiquer le numéro de dossard à tous les points de contrôle prévus à cet effet, y compris le départ et l'arrivée. Les couples doivent arriver ensemble ou à moins de 2 minutes l'un de l'autre, ils ne pourront pas passer le contrôle avant l'arrivée du couple. En cas d'abandon d'un membre du couple, il sera signalé au prochain point de contrôle.

## **7. FRÉQUENTATION:**

L'assistance personnelle est interdite. Il est interdit de se faire accompagner ou ravitailler par une personne non inscrite à la course.

## **8. ABANDON VOLONTAIRE :**

Sauf en cas de blessure, il n'est possible d'abandonner la course qu'à un seul point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible en véhicule, le coureur doit accéder au point d'évacuation le plus proche par ses propres moyens. Il est interdit de quitter l'itinéraire balisé sans en informer l'organisation. Un numéro de téléphone de contact de la carrière sera activé.

## **9. ABANDON OBLIGATOIRE :**

L'Organisation peut retenir momentanément un coureur ou le contraindre à abandonner la course si elle estime que son état met en danger son intégrité physique ou sa sécurité.

## **10. DISQUALIFICATION:**

Les commissaires de course veillent au respect du règlement et sont habilités à appliquer les disqualifications prévues. Le jury de course, composé du directeur de course et des responsables des points de contrôle, est chargé de statuer sur les plaintes. Le non-respect du règlement est un motif de disqualification et l'abandon de la course sans en informer l'organisation entraînera une interdiction de participer aux éditions futures.

## 11. MÉTÉOROLOGIE:

En cas de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou de modifier la course, les chronos et l'heure de départ.

## 12. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- a. Frontal avec piles de rechange
- b. Couverture thermique
- c. Sifflet
- d. Cape « Goretex » à capuche
- e. Protection de la tête couvrant les oreilles (Tour de cou autorisé)
- f. Gants
- g. T-shirt long maniga de 150 g min.
- h. Pantalons en contre-vente
- i. Legging long ou 3/4 avec jambes longues ou pantalon.
- j. Réserve d'eau 1L
- k. Réserve alimentaire pour résister à l'ensemble de l'épreuve
- l. Téléphone portable avec une batterie chargée.

## 13. ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

- a. Bâtons
- b. Frontal de remplacement
- c. GPS avec le tracé (à télécharger sur le site de la course)

## 14. COUPES DANS LE TEMPS :

Il y a 6 points de coupure de temps indiqués. Ces horaires peuvent être modifiés par l'organisation. Les coureurs qui souhaitent poursuivre le parcours malgré le dépassement des limites de temps, peuvent le faire, mais en dehors de la course et sous leur propre responsabilité, après avoir remis le dossard à l'organisation.



# ROSA DEL NORD TRAIL

## Points:

Bellestar	km0	17 h 30
Collada de la Torre	km7	19 h 00
Rivière Civis	km12	19h45
Argolell	km14.5	20h30
Borda del Gastón	km18	21 h 30
Coll de Jou	km20	22h15
Plç. Calonge	km22	22h30

## 15. PISCINE ET SERVICES DES PARTICIPANTS

Un sac à dos de 25 litres peut être laissé à la sortie et sera transféré au point d'arrivée. (Sac dûment marqué du numéro de dossard.)

Le sac peut être récupéré à l'arrivée.

Il y aura des services de douche pour tous les participants.

Rafraîchissements, avec chocolat chaud à la coca et sandwichs.

## 16. INSCRIPTIONS et ANNULATIONS

L'inscription est considérée comme valide si le paiement a été effectué.

L'inscription est une acceptation tacite du présent règlement.

### **Annul· Parlerèglement**

L'organisation, en raison de mauvaises conditions météorologiques ou en raison du bon déroulement de la course, peut prendre la décision de l'annuler.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou de décider de tout événement imprévu qui n'est pas inclus dans le règlement.



# ROSA DEL NORD TRAIL

**Si vous ne pouvez pas y assister, les frais d'inscription ne seront pas payés. Le coffret cadeau peut être récupéré.**

Les places sont limitées à 200 couples.

## **17. SÛR:**

Les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile individuelle et d'une assurance accident en vigueur pendant la course. Si vous n'êtes pas fédéré, l'Organisation vous proposera une assurance avec l'inscription, ayant un coût de 4 € en plus du coût de l'inscription.

## **18. DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES**

### **DROIT À L'IMAGE**

L'acceptation implique nécessairement que le participant autorise l'Organisateur de la marche à enregistrer tout ou partie de sa participation à la marche, donne son consentement à ce que son image soit utilisée pour la promotion et la diffusion de l'image de la marche sous toutes ses formes (radio, presse, vidéo, photo, DVD, Internet, etc.), affiches, médias, etc.) et cède tous les droits relatifs à son exploitation commerciale et publicitaire qu'il jugera opportun d'exécuter, sans droit de sa part à recevoir une quelconque compensation financière.

### **LOPD ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

Conformément aux dispositions de la loi 15/2003 sur la protection des données à caractère personnel, du 18 décembre 2003, l'organisateur informe que les données fournies seront incorporées dans un fichier numérique, dont la propriété et la responsabilité correspondent à l'organisateur, qui prendra les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité et sa confidentialité.

Le participant est informé et consent à l'incorporation de ses données dans les fichiers automatisés existants par l'Organisateur et au traitement de celles-ci pour l'exécution d'activités administratives, commerciales et autres activités propres.

. En ce qui concerne la politique de confidentialité, l'Organisateur assure le participant, dans tous les cas, de l'exercice des droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition, dans les termes établis par la législation en vigueur, en écrivant à l'organisation, étant responsable du



# ROSA DEL NORD TRAIL

fichier avec l'adresse à ces fins à l'adresse indiquée ci-dessus. Le participant accepte que ses données puissent être transférées exclusivement pour des activités nécessaires à la bonne exécution de la gestion et de l'administration internes de l'Organisateur. De même, le participant accepte que l'Organisateur lui envoie des informations sur les nouveautés, les procédures ou les services qui affectent la marche. L'acceptation par le participant que ses données puissent être traitées ou transférées de la manière du présent paragraphe est toujours révocable, sans effets rétroactifs.

## **L'ACCEPTATION DU DEUXIÈME RÈGLEMENT suppose :**

En tant que participant inscrit qui participe à la course ROSA DEL NORD TRAIL, je déclare :

- 1- Que je connais le contenu du règlement de course disponible sur le site de l'Organisateur et que je l'accepte dans son intégralité.
- 2- Que je m'engage à respecter le règlement et ses règlements, en assurant ma sécurité et celle du reste des participants.
- 3- Qu'il exonère l'Organisateur, son président, son conseil d'administration, toute personne physique ou morale liée à l'organisation de l'événement des responsabilités dérivées de tout accident causé par des raisons liées à des accidents sportifs.
- 4- Qu'il exonère ce qui précède de tout dommage qui, pour des raisons de santé, pourrait découler de ma participation à l'événement, en assumant personnellement le risque inhérent pour la santé que l'effort physique requis pour la participation à cet événement entraîne.

Qu'il existe la possibilité de subir un accident sportif lié à la pratique du TRAIL en montagne ; et/ou les risques naturels, dans lesquels j'assumerai personnellement la responsabilité des accidents que je pourrais moi-même causer à tout participant de la marche, ou à des tiers et j'exclurais l'organisation de toute responsabilité dérivée de ces accidents.